



## Déclaration préalable FOCom au CSE DOGSE du 22-01-2020

Vendredi 24 janvier, à l'appel de FO, de la CGT, de Solidaire, de la FSU et de l'UNEF, les salariés, les retraités et les étudiants vont défiler dans toutes les villes de France pour dire non au projet de retraites par points.

Non seulement le gouvernement ne nous entend pas, mais il joue les provocateurs. A tel point qu'après avoir retiré l'âge pivot à 64 ans, il parle maintenant d'un âge d'équilibre à 65, voire 67 ans.

Après 45 jours de conflit, les Français restent majoritairement solidaires du mouvement de contestation. La réforme des retraites est rejetée par les avocats qui poursuivent leur mouvement de grève des audiences et de protestation pour leur 3<sup>ème</sup> semaine. Le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire vient de remettre un rapport négatif sur le projet de régime universel par points, estimant qu'il ferait baisser le niveau des pensions.

Plus que jamais, FO réaffirme sa détermination à défendre notre système actuel de retraite par répartition et ses 42 régimes spéciaux.

C'est la raison pour laquelle la délégation FOCom vous demande de reporter le CSE extraordinaire prévu justement le vendredi 24 janvier 2020.

La délégation FOCom souhaite que les dossiers liés aux CSE soient envoyés aux élus 15 jours avant la séance, ceci afin de nous permettre de les étudier. Ne pas perdre de vue que notre temps de trajet est multiplié par deux et que tous les élus y sont désormais contraints, du fait d'une alternance des lieux de réunion du CSE entre Lyon et Marseille.

Vous envisagez de fermer 2 boutiques et d'en céder une à la GDT. Ces 3 boutiques ne devaient disparaître de notre réseau qu'à condition qu'un smart store soit créé à proximité. Or, aucune trace de création de smart store n'est lisible dans votre dossier à Grenoble, St Etienne ou la Ciotat. Que doit-on en déduire ? Vos mots ont-ils une valeur dans le temps, si oui laquelle ? Vous nous parlez de relocalisations de boutiques, mais certaines sont inscrites depuis des années dans vos PSD. Pourquoi ne sont-elles toujours pas relocalisées ? Le Plan Schéma Directeur 2020 du réseau de distribution démontre que la Direction de la DOGSE fait totalement abstraction du vécu et des besoins recensés sur le terrain par les acteurs des AD RAA et SE. Vous souhaitez renforcer la satisfaction clients, mais pour y parvenir, vous fermez des boutiques et vous continuez de supprimer des emplois de vendeurs, soit carrément l'inverse de ce qu'il faudrait faire. Au final, quel est votre objectif ?

On vit une période formidable, ou l'extraordinaire prend le pas sur l'ordinaire dans nos UI.

De plan radial en flash radial, voire en plan parasol nous sommes dans l'urgence permanente. Vous nous demandez de nous prononcer sur une dérogation à la durée maximale quotidienne et hebdomadaire du travail dans le cadre des travaux urgents à réaliser suite aux intempéries subies en Auvergne Rhône Alpes. Mais à quoi ont servi vos mesures exceptionnelles qui durent des mois ? Ne croyez-vous pas qu'il faudrait tout simplement accepter de recruter massivement dans nos UI ? Au lieu de ça, vous nous demandez de vous aider à détricoter le code du travail. Ce sera sans nous !